Projet Pédagogique

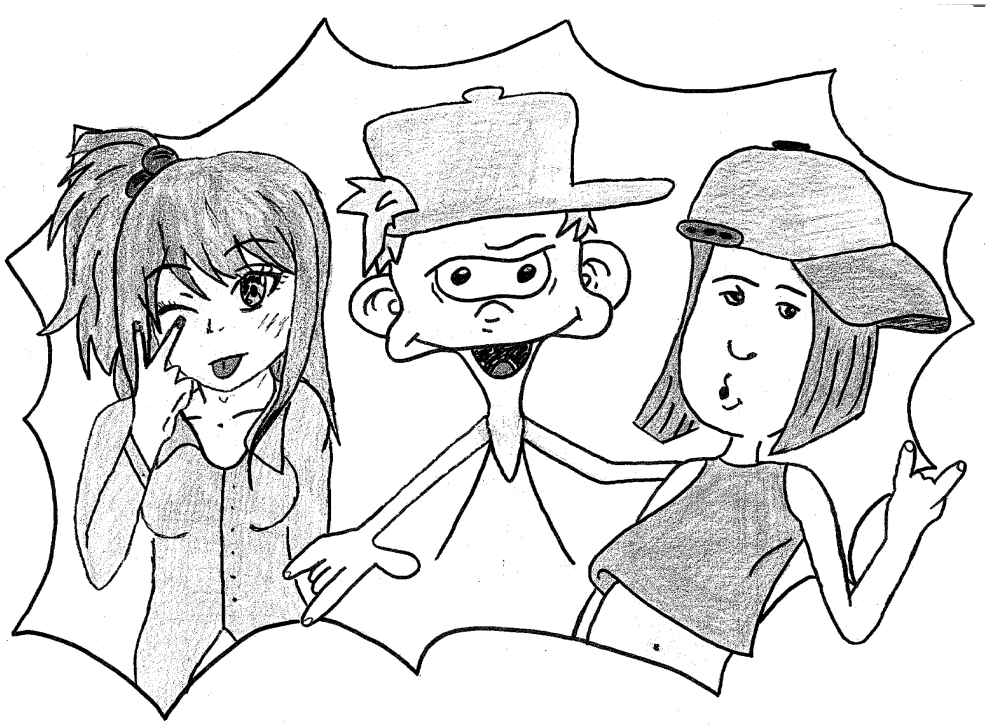

Maison des Jeunes

2018-2019

S.I.V.O.M
AsBaMaVis

Sommaire

1. Présentation du SIVOM 1

- Les orientations du projet éducatif sur le territoire
- Les élus et agents

2. Présentation et fonctionnement de la Maison des Jeunes 3

- Le territoire et le public accueilli
- Les moyens financiers et matériels
- Les locaux
- Les différents acteurs éducatifs, institutionnels et associatifs
- Les horaires et journée type
- Les modalités d'inscription
- Les activités

3. Les objectifs pédagogiques 7

- Présentation des objectifs
- Bilan et évaluation

4. Le projet pédagogique en séjour 11

- Le transport
- L'herbegement
- Les objectifs
- Les activités et l'organisation de la vie quotidienne

5. Les tarifs 2018-2019 12

- Tarifs activités et autres prestations
- Tarifs veillées et séjours

« Le projet pédagogique, met en œuvre le projet éducatif de la structure, il aide à construire les démarches pédagogiques et permet de donner du sens aux activités proposées »

1. Présentation du Sivom

En janvier 2008, les communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle ont fait le choix de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) pour mutualiser leurs compétences enfance-jeunesse, leurs locaux, leurs moyens et le personnel afin de proposer un service de qualité en matière de loisirs pour les enfants et les jeunes du territoire.
Le Pôle Loisirs Éducatifs du SIVOM comprend :

- l'ALSH maternelle et primaire appelé « Centre de Loisirs des AsBaMaVis », concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans
- l'ALSH adolescent appelé « Maison des Jeunes », concerne les jeunes de 11 à 17 ans

***AsBaMaVis, qu'est ce que c'est ?**
Ce sont les premières lettres des noms des quatres communes qui forment le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, dit SIVOM.

"As" pour Asnières sur Nouère,
"Ba" pour Balzac,"Ma" pour Marsac,
Et "Vi" pour Vindelle.

◆ Les orientations du projet éducatif sur le territoire

Les élus et les agents du sivom

Bureau syndical :
Martine Liège-Talon-Présidente
Emmanuelle Pellier-vice-présidente
Nathalie Denzler
Jacqueline Batime
Bruno Proux
Brigitte Gauthier

SIVOM des ASBAMAVIS
équipe pédagogique

Directrice du SIVOM
Christine MARINATO-LEDAIN

Secteur Adolescent (11/17 ans)
Alice FIRINO-THIBAULT
Directrice et animatrice

Secteur Enfance (3/11 ans)
Directrice et animatrice
Carole PIERRE-MARECHAL

Animatrice-référente primaire
Louanne MORNEY

Animatrice-référente maternelle
Aurélie MORISSE

Animatrice-référente périscolaire
Anna GILQ

Animatrices
Elodie PINSON
Marion METAYER

S.I.V.O.M.
AsBaMaVis

Personnel technique
Cuisinière
Maryline SARDET
Agent de service
Véronique GAZAUD
Chauffeur de bus
Geneviève POUGEARD

Elus du Comité Syndical

Asnières sur Nouère

Mylène BARDET
Nadine MAGNAN
Françoise VIGNERON
Brigitte GAUTHIER

Balzac
Jean-Claude COURARI
Nathalie DENZLER
Martine LIEGE TALON
Sylvie MAILLOCHAUD
Stéphane LAVAUD

Marsac
Virginie CHAMPIGNY
Laurent LACOUTURE
Nadia DEVEAUD
Jacqueline BATIME
Kévin BENOIT

Vindelle
Gilbert EYMOND
Nathalie GREGOIRE
Emmanuelle PELLIER
Viviane RICHARD
Bruno PROUX

2. Présentation et fonctionnement de la Maison des Jeunes

◆ Le territoire et le public

La Maison des Jeunes est située sur la commune de Balzac, notre accueil de loisirs est ouverte aux jeunes habitant sur les communes du GrandAngoulême. La majorité des jeunes viennent des communes d'Asnières-sur-Nouère, Marsac, Balzac, Vindelle. Depuis janvier 2017, les quatre communes font parties du GrandAngoulême.

Le public était composé d'environ 50 jeunes, âgés de 11 à 16 ans révolu pour l'année 2017-2018.
La grande majorité des adolescents qui fréquentent la Maison des Jeunes a entre 11 et 14 ans et est scolarisée dans les différents établissements du territoire du GrandAngoulême.
Cette année, la Maison Des Jeunes a connue une très belle fréquentation.
Bien que les effectifs annuels sont similaires à ceux des années précédentes le nombre d'heure par jeune et de jours de présences a été supérieur sur les périodes de vacances scolaires

◆ Les moyens financiers et matériels

Le budget annuel de la MDJ est réalisé par la directrice et validé par le comité syndical. Le budget se compose des éléments suivants : les prestataires, le matériel pédagogique, l'alimentation et les locations de bus. Elle dispose également d'une régie de petit matériel sur place et d'un minibus 9 places.
Nous pouvons bénéficier de subventions auprès du GrandAngoulême pour le financement de nos séjours, et de stages spécifiques pour les jeunes dans le cadre de nos projets intercommunaux avec le centre ados de Brie et le centre ados de Champniers. Nous avons accès sur réservation à une régie ludique avec un large choix de matériel pédagogique coordonnée par Étienne Lancereau du GrandAngoulême. Occasionnellement pour ses sorties la MDJ peut emprunter le bus 19 places du Centre de loisirs des AsBaMaVis.

◆ Les locaux

La Maison des Jeunes est située sur la commune de Balzac, à proximité de la Mairie, de l'école Pierre Caillaud, et de la bibliothèque .
La MDJ dispose d'une salle aménagée avec des sanitaires attenants, ainsi que d'un espace extérieur sécurisé et aménageable. Le bureau de la directrice est situé dans le même bâtiment. Les locaux sont adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite. La salle est fréquemment réaménagée avec les jeunes de façon à ce qu'ils s'y sentent bien en favorisant si possible des espaces identifiables

Les jeunes ont à disposition une salle équipée avec :

- un espace multimédia avec un ordinateur et une connexion Internet,
- une télévision, un lecteur DVD et une console de jeux vidéo (XBOX 360)
- un billard et un baby-foot
- du matériel sportif
- des jeux de société
- un espace de prévention à la santé
- une bibliothèque

Nous avons un accès aux infrastructures de la commune comme le terrain de football, de basket et les terrains de tennis sur autorisation de la Mairie.
De plus sur réservation, auprès de la Mairie, nous avons accès à la salle du conseil situé dans le même bâtiment que nous utilisons en période de vacances et lors de soirées.

◆ Le fonctionnement de notre accueil

S'agissant d' un accueil de loisirs pour les 11-17ans, l'accueil proposé est plus flexible. L'inscription sur les activités peut se faire à la journée ou à le demi-journée avec ou sans repas.

Ce fonctionnement permet au jeune qui le souhaite et à sa famille une adaptation en douceur, une liberté de choix sur les activités et une organisation familiale plus souple.

Les programmes d'activités sont transmis aux familles par e-mail, ils sont aussi à disposition des parents sur le site internet, au Sivom et à la mairie.

Un cahier de présence doit être rempli par le jeune à son arrivée et à son départ.

Une journée type en période de vacances scolaires :

- ✗ 8h00- 9h00 : Accueil du matin sur inscription
- ✗ 9h00-9h30 : Accueil des jeunes
- ✗ 9h45-11h30 : Temps de discussion et début de(s) activité(s)
- ✗ 11h30-12h00 : Rangement du matériel et temps libre
- ✗ 12h00 : Repas avec les enfants du centre de loisirs
- ✗ 13h00-14h00 : Temps calme
- ✗ 14h15-16h15 : Activités et rangement
- ✗ 16h30-16h45 : Goûter
- ✗ 17h00-18h00 : Temps libre, départ de jeunes

Les horaires pendant les vacances :

Du lundi au vendredi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Un accueil du matin de 8h00 à 9h00 (sur inscription)

En période scolaire :

Le mercredi : 12h00 à 18h00
Le samedi : 14h30 à 17h30
Des soirées sont organisées certains vendredis sur inscription : de18h00 à 22h30
Les horaires peuvent être modifiés en fonction de la météo, des sorties et activités.

La navette :

Les jeunes habitant sur les communes de Marsac et d'Asnières-sur-Nouère ont la possibilité selon les places disponibles (priorité aux enfants du centre de loisirs) et sur inscription de prendre la navette assurée par le bus 19 places du centre de loisirs.
Le convoyage est assuré par une conductrice et une animatrice du centre de loisirs.

- ✗ Navette Marsac/Balzac : Matin : 8h45 / soir : 17h45
- ✗ Navette Asnières-sur-Nouère/Balzac : Matin :8h30/ soir : 18h00

◆ Les modalités d'inscription

Le jeune peut se présenter seul ou accompagné d'un adulte, venir faire connaissance, découvrir le local et son fonctionnement. Un échange avec la famille aura lieu, car la participation aux activités ne prend effet qu'avec l'accord parental et le dossier d'inscription rempli et signé par le responsable légal et accompagné des documents suivants :

- une photocopie de l'attestation de responsabilité civile de l'année en cours
- les photocopies des pages du carnet de vaccinations
- une attestation de natation ou certificat d'aisance aquatique

Tout dossier incomplet empêchera le jeune de participer aux activités.

◆ Les activités

Les activités et sorties proposées sont variées, afin de répondre aux envies des jeunes :

- activités : sportives, manuelles, culturelles, culinaires...
- sorties : bowling, cinéma, piscine, lasergame, accrobranche ...
- soirées à thème : film, jeux vidéos, jeux de société …
-

Les jeunes peuvent donner leurs idées d'activités et de sorties (boîte à idées) à chaque période de vacances pour construire les programmes d'activité à venir. De cette façon, ils se sentent plus impliqués et valorisés, ils deviennent ainsi acteurs de leur envies.
Les jeunes sont accueillis selon un taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 jeunes en sortie avec un minibus et de un animateur pour 12 jeunes sur site.
Selon la nature des animations et des sorties, et de façon exceptionnelle, les animateurs-trices du centre de loisirs seront sollicités pour encadrer le groupe. La participation aux différentes activités et l'utilisation du local sont conditionnées par le paiement d'une cotisation annuelle et d'une tarification spécifique selon l'activité.

◆ Les différents partenaires éducatifs, institutionnels et associatifs

Dans le but d'améliorer la communication, favoriser les échanges et diversifier les ressources pédagogiques, les conditions d'accueil et le champ des activités de la MDJ, les partenariats nous semblent essentiels. (cf schéma ci-dessous)

Chaque année, un bilan sur les différentes actions, échanges sur le territoire avec les différents partenaires, sera établi pour apporter des améliorations si nécessaire et développer d'autres partenariats pour les années à venir.

3. Les objectifs pédagogiques de la Maison des Jeunes

La Maison des Jeunes en tant qu' acteur éducatif complémentaire à la famille, participe dans la transmission de valeurs et accompagne les jeunes afin de faciliter leur entrée dans le monde adulte en tant que futurs citoyens de demain.

La préadolescence et l' adolescence sont des périodes complexes. Le jeune y débute la construction de sa personnalité et affirme son identité au travers des multiples aspirations (musicales, vestimentaires, sportives, ludiques). Il fait fasse à des contradictions avec lui même et les autres.Le besoin de reconnaissance et d'émancipation devient plus fort vis à vis des adultes et des parents.

À la recherche de nouvelles expérimentations, il va chercher à pousser ses limites, et celle des adultes. Il va initier de nouvelles pratiques, au risque de se mettre en danger, ne mesurant pas toujours les réelles conséquences de ses actes ou paroles pour se détacher de l'autorité des adultes.Les animateurs-trices en contact avec les jeunes s'engagent à apporter au jeune une sécurité morale, physique et psychologique. Elle offre au jeune la possibilité de créer son environnement afin de faire ses propres expériences, à construire de nouvelles relations, à forger son esprit critique afin de faciliter son intégration dans la vie sociale.

Trois objectifs pédagogiques :

- ✗ **Accompagner le jeune à devenir un citoyen responsable, autonome et respectueux de son environnement, des autres et de lui même**
- ✗ **Permettre au jeune de s'ouvrir et d'être acteur de son quotidien**
- ✗ **Faire de la Maison des Jeunes et du Sivom un lieu de partage et de rencontres**

Notre engagement s'exprime au travers des valeurs ci-dessous :

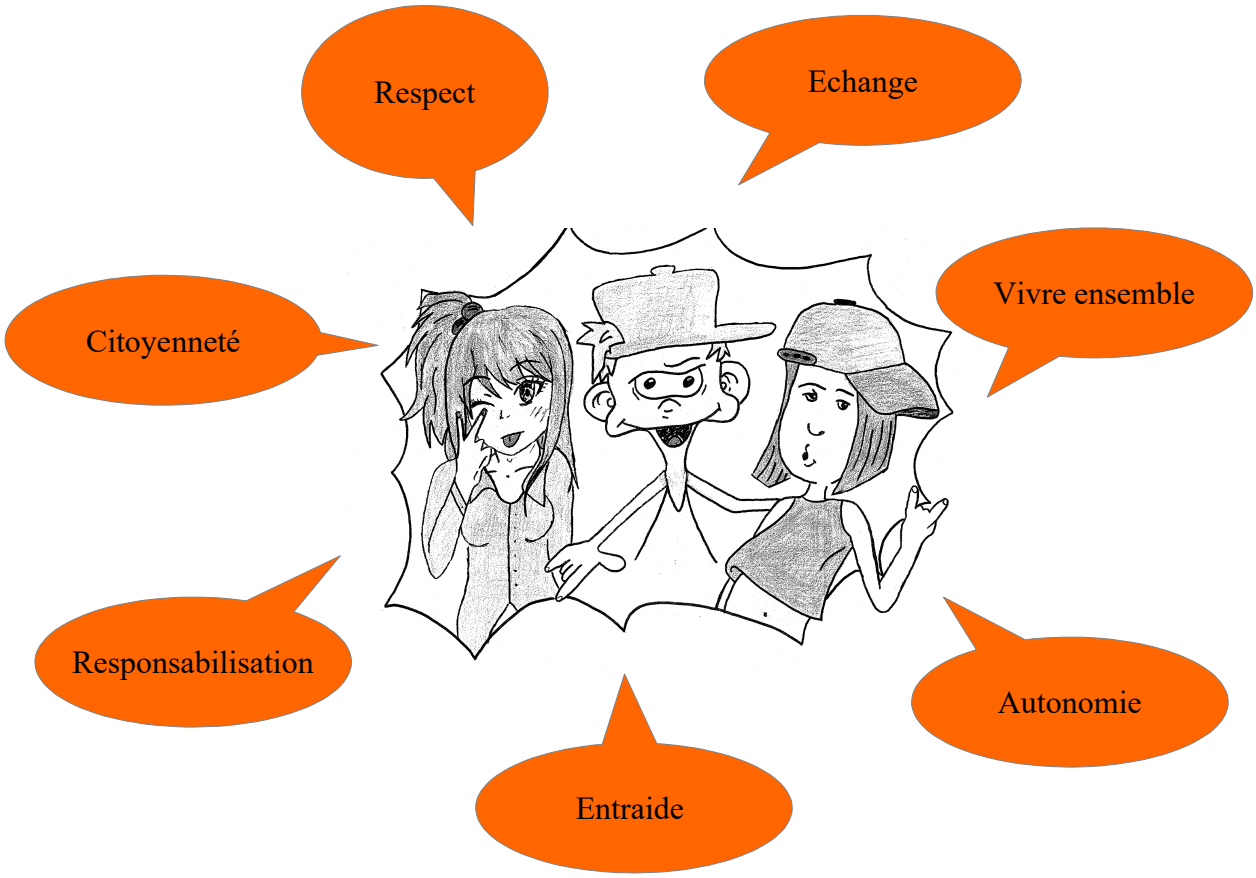

- **Accompagner le jeune à devenir un citoyen responsable, autonome et respectueux de son environnement, des autres et de lui même**

Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
- Créer une cohésion de groupe	Mise en place de jeux ou sports collectifs, jeux de coopération, discussions	Quelle est la fréquence des animations sportives, collectives ou de coopération ? Les jeunes sont t-ils en demandent ? Les activités proposées ont t-elle été appréciées ?
-Investir le jeune dans le respect des locaux et du matériel - Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités	Mise en place de règles de vie avec les jeunes (Signature du réglement intérieur par le jeune et ses parents) Créer des moments d'activités et au choix Impliquer le jeune dans les différentes tâches quotidiennes installation des activités, rangement du matériel, nettoyage de salle, préparation du goûter … (tableau d'inscription)	Les règles de vie sont-elles respectées par le plus grand nombre ? Le jeune a-t-il pris connaissance du réglement intérieur avec ses parents? Combien d'activités libres ont été organisées ? Les jeunes sont-ils demandeurs ? Les jeunes apprecient-ils d'être solliciter dans les tâches ?
- Sensibiliser leur regard sur le différence (handicap) - Faire de la prévention à la santé et au bien être	Créer des temps d'échanges formelles et informelles Ouvrir la Maison des Jeunes à un public porteur de handicap et adapter les activités en leur présence Mise à disposition et mise en valeur de brochure de prévention. Organiser des petits-déjeuners	Combien déchanges formels ont eu lieu ? Est-ce que la présence de jeune porteur de handicap est bien vécu au sein du groupe ? Les brochures sont t-elles consultés par les jeunes ? Quels sont les sujets qui les questionnenent ?

◆ Permettre au jeune de s'ouvrir et d'être acteur de son quotidien

L'adolescence est une période charnière dans laquelle le jeune va apprendre à se positionner, à s 'affirmer et construire son identité sociale. Il est donc important de lui permettre de s'exprimer librement, de se sentir valorisé et de stimuler son ouverture aux autres.

Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
- Impliquer le jeune dans l'organisation et le fonctionnement de la MDJ	Aménagement de la salle pour que les jeunes s'approprient l'espace et s'y sentent bien Mettre en place des temps pour discuter des projets, du programme d'activités, des séjours Créer de outils d'expression libre (boîte à idées, mur d'expression)	Les jeunes ont t-ils participés à l'aménagement ? Les jeunes ont-il été force de proposition? Combien de projets et activités nouvelles ont été mises en place ? Les outils sont t-ils utilisés ?
- Favoriser les échanges entre les jeunes et les enfants du centre de loisirs et les différents accueils ados des alentours et associations du territoire	Organiser des activités et soirées passerelles tout au long de l'année, rencontre autour du jeu avec le club des aînés de Balzac Partager et profiter des infrastructures et des compétences des structures alentours pour mettre en place des activités et des projets innovants	Combien d'activités passerelles ont été mises en place? À quelle période ont-elles eu lieu ? Les jeunes sont-ils en demande ? Combien d'activités et projets intercommunaux ont été mis en place ? Les jeunes sont-ils en demande ?

◆ Faire de la Maison des Jeunes et du Sivom un lieu de partage et de rencontres

Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
- Valoriser les projets des jeunes sur le territoire et créer du lien avec les familles	Inviter les parents à venir voir les réalisations Diffuser et transmetre les projets et réalisations Proposer une sortie famille ou un café-parent	Les parents se sont-ils déplacés ? Les réalisations ont-elles été diffusées ? Si oui par quel moyen (presse, site internet, exposition, festival et evénéments sur les communes) La mise en place d'une sortie ludique/café-parent a-t-elle été mise en place ? Si oui combien de famille ont été présentes ?
- Créer du lien entre l'équipe d'animation du Sivom et les familles - Soutenir et partager un moment convivial et ludique avec les associations du territoire (“les amis de Pankets”)	Soirées à thème : ciné famille, grands jeux, soirée débat Soirées ludiques et intergenerationnelles, (après-midi jeux avec les aînés)	Les soirées et rencontres sont-elles fréquentées ? Les familles sont-elles en demande de ces rencontres ? La soirée jeux a t-elle été fréquentée par les familles du Sivom ?

◆ Bilan et évaluation :

Après chaque période de vacances, un bilan pédagogique sera établi en présence de l'équipe du Sivom.
Cette évaluation reposera sur les points à améliorer, tel que les activités, sorties et projets menés avec les jeunes, ainsi que sur la logistique (transport, repas, planning), et les problématiques rencontrées.

A la fin de chaque activité ou sur un temps informel, un temps d'échange avec les jeunes sera mis en place afin d'avoir un retour sur leurs ressentis.
Un temps d'échange entre l'équipe d'animation et les parents au moment de l'accueil du matin et du soir sera mis en place de façon informelle.
En cas de non respect du règlement intérieur ou de comportement intolérable, une rencontre avec le jeune et ses parents sera mis en place avec la directrice de la MDJ .

4. Le projet pédagogique des séjours

Chaque été, la Maison des Jeunes organise un séjour à destination des jeunes de 11 à 17 ans d'une durée de cinq jours.
Une déclaration “fiche accessoire” sera déposée auprès de la DDSPP pour chaque séjour.
L'équipe d'encadrement sera constituée de deux animateurs-trices et d'un-e directeur-trice.
Pour chaque séjour, un projet pédagogique spécifique est rédigé par la directrice de la Maison des Jeunes en lien avec le projet pédagogique initial. Avant chaque séjour, une réunion de présentation, et des réunions de préparation sont mises en place avec les jeunes, les familles et l'équipe d'animation.

1/ Le transport :

La Maison des Jeunes dispose d'un minibus 9 places, qu'elle utilise pour les sorties et éventuellement pour le camp. Des véhicules supplémentaires (minibus, voitures) sont loués spécialement pour la période.

2/ L' hébergement :

Selon la saison, et le choix des jeunes, l'hebergement pourra se faire sous toiles de tentes ou dans un hébergement en dur.
Dans le cas d'un séjour sous toiles de tentes, une salle à proximité sera mis à notre disposition en cas d'alerte de graves intempéries.

3/ Les objectifs :

- Permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement
- Pratiquer de nouvelles activités sportives et culturelles
- Favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité, et le dépassement de soi
- Familiariser les jeunes au vivre ensemble

4/ Les activités et l'organisation de la vie quotidienne :

Selon les activités choisies avec les jeunes, l'encadrement sera fait par des intervenants diplomés d'Etat.
Les jeunes mettront en place avec l'équipe d'animation un tableau de répartition des différentes tâches de la vie quotidienne, à réaliser tout au long du séjour.

5. Les tarifs 2018-2019

◆ La tarification des activités et autres prestations

La cotisation de janvier à décembre : 21,00€
Elle permet aux adolescents d'accéder librement à la salle aménagée pendant les temps d'accueil libre et de participer à toutes les animations proposées tout au long de l'année indiquée par un smiley.

- ✗ **L'accueil du matin et le transport** depuis Asnières-sur-Nouères et Marsac : **1,05€**
- ✗ **Repas** : mercredis midi et périodes de vacances scolaires : **3,85€**
- ✗ **Soirées** : selon le quotient familial : de **3,62 € à 7,87€**

Les tarifs "Allocataires CAF" tiennent compte de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 0,54€ par heure d'accueil, soit 5 heures pour une demi-journée (2,70€ déduits) et 10 heures pour une journée (5,40€ déduits).
Les activités payantes seront facturées à la fin du mois. Le règlement est à adresser à la Maison des Jeunes ou au Sivom des Asbamavis à l'ordre du Trésor Public, seulement après réception de la facture. Les animations sont réparties en six catégories.

Tarifs des activités et sorties

	ALLOCATAIRE CAF						
Quotient familial	De 0 à 400	De 401 à 600	De 601 à 800	De 801 à 1100	De 1101 à 1400	Plus de 1400	Non allocataire CAF
Activité ou sortie « magik » 1/2 journée	3,62 €	4,14 €	4,65 €	4,91 €	5,04 €	5,17 €	7,87 €
Activité ou sortie « magik » journée	5,56 €	6,35 €	7,15 €	7,54 €	7,74 €	7,94 €	13,34 €
Activité ou sortie « fun » 1/2 journée	7,02 €	8,02 €	9,03 €	9,53 €	9,78 €	10,03 €	12,73 €
Activité ou sortie « fun » journée	8,96 €	10,24 €	11,52 €	12,16 €	12,48 €	12,80 €	18,20 €
Activité ou sortie « extra » 1/2 journée	12,13 €	13,86 €	15,60 €	16,46 €	16,90 €	17,33 €	20,03 €
Activité ou sortie « extra » journée	14,06 €	16,07 €	18,08 €	19,09 €	19,59 €	20,09 €	25,49 €

Tarifs séjour et veillée/nuit en fonction du quotient familial

SEJOUR	
Quotient familial	**5 jours 4 nuits**
Plus de 1400	151,55
De 1101 à 1400	151,43
De 801 à 1100	151,06
De 601 à 800	150,35
De 401 à 600	149,32
De 0 à 400	147,95
Non allocataires CAF	178,55

VEILLEE/NUIT	
Quotient familial	**Allocatoaires CAF**
Plus de 1400	7,00 €
De 1101 à 1400	6,98 €
De 801 à 1100	6,90 €
De 601 à 800	6,76 €
De 401 à 600	6,55 €
De 0 à 400	6,28 €
Non allocataires CAF	9,19 €

CONTACT

SIVOM des AsBaMaVis

Place Jean Louis Guez de Balzac
16430 BALZAC

Maison des Jeunes
maisondesjeunes.asbamavis@gmail.com
05 45 68 29 34
06 07 99 61 24

Accueil de Loisirs
centredeloisirs.asbamavis@gmail.com
05 45 68 29 34 15
06 07 60 12 69

Site Internet
http:/asbamavis.ccbc.fr/